

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zones à faibles émissions polluantes:

# Une motion pour une introduction rapide au Tessin

Lugano, le 6 octobre 2008 . Etudier la faisabilité de l'introduction de zones à faibles émissions polluantes au Tessin: c'est ce que demande une motion signée par 23 parlementaires cantonaux de tous bords politiques présentée ce lundi à Lugano. La motion est soutenue par une pétition signée par des personnalités politiques et associatives des communes touchées très fortement par la pollution atmosphérique. Dans les zones à faibles émissions polluantes seules les véhicules les moins polluants peuvent circuler – les gros pollueurs en étant exclus.

Les zones à faibles émissions polluantes (Low Emission Zone LEZ, en anglais) sont des zones délimitées par le fait que les valeurs limites d'émissions des principaux polluants atmosphériques dus au trafic (particules fines, oxydes d'azote et ozone) sont dépassées trop régulièrement. De ce fait, seuls les véhicules les moins polluants sont autorisés à y accéder. Ces véhicules sont alors munis d'une vignette (macaron) qui leur donne le droit d'y circuler. « Les véhicules qui ne sont pas dotés de technologie limitant ces émissions (par exemple filtre à particules pour les diesels ou catalyseur pour les camions) ne peuvent pas y circuler », ont expliqué le député Sergio Savoia, premier signataire de la motion et Elena Strozzi de l'ATE Suisse. « Ce n'est pas un péage urbain – a ajouté Werner Herger de la section tessinoise de l'ATE – mais une interdiction de circuler pour les gros pollueurs ».

En Suisse, le canton de Genève a récemment décidé d'introduire une telle zone, a souligné Agostino Clericetti, ingénieur du bureau CSD qui a réalisé une étude préliminaire à ce sujet. Au niveau fédéral, quelques adaptations législatives sont encore nécessaires, mais le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger est ouvert à cette nouvelle idée venant des pays du Nord (60 villes ont déjà introduit de telles zones, notamment en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas). L'administration fédérale travaille actuellement à la mise en œuvre de critères de classification des véhicules au niveau national. Le succès de la motion et de la pétition au Tessin, tout comme l'enthousiasme manifesté par le canton de Genève, montrent la nécessité d'une introduction rapide en Suisse.

**Pour des informations complémentaires:** Elena Strozzi, responsable de campagnes politiques ATE, 058 611 62 34 ou 076 408 04 63

**Pour des plus amples informations:** [www.pm10.ch](http://www.pm10.ch) -> Zones à faibles émissions polluantes

**Direction, Politique & Communication**

Association Transports et Environnement ATE, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne  
téléphone 0848 611 611, télécopieur 0848 611 612, CCP 49-1651-0  
[www.ate.ch](http://www.ate.ch), [ate@ate.ch](mailto:ate@ate.ch)